

Conseil d'école du 23 mars 2018

Présents : Mme Rouchut (Maire), Mme Pachaud (adjoite chargée des affaires scolaires).
Mmes Buthaud, Desroches, Cany , Soirat, Achard, Mr. Largillière, (parents d'élèves).
M. Chabrely, . M . Longequeue, Chabrely (DDEN).
Mmes Brissard, Martin, Martinez, Stienne Amory, Mr Martin et Rebérat (Enseignants).
Svenhild Augis, Luna Chopin (représentants des élèves).
Eloïse Bonnet et Pierre Lemasson (étudiant en L3 SAE)
Mme Baborier (employée communale)

Excusée : Mme Reyné (DDEN)

Sommaire :

- Validation du rapport du conseil d'école du 6 novembre 2017
- Modalité de sortie
- Aide administrative au directeur
- Goûter des maternelles
- Aménagement de la cour
- Episode neigeux
- Bilan de la visite de l'infirmière scolaire
- Evaluation CP (septembre 2017)
- Projet fresque
- Projets de sorties de fin d'année
- Rencontres USEP
- Ateliers périscolaires
- Carte scolaire
- Rythmes scolaires

Conseil d'école du 6 novembre 2017

- Le compte rendu du conseil d'école du 6 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

Fête de l'école :

Question de parents arrivée tardivement juste avant le 1^{er} conseil d'école, **concernant la fête de l'école**. La fête de l'école de fin d'année est organisée par la Marelle, non représentée au conseil d'école, donc le conseil d'école ne peut apporter de réponses. Toutefois le directeur fait savoir son point de vue.

- L'organisation de la fête est une réussite, elle ne se limite pas aux enfants, c'est la fête de toute la communauté éducative (enfants, famille, enseignants, amis, anciens élèves, ...)
- L'organisation actuelle permet également une ressource financière que la Marelle réinjecte pour les activités de l'école.
- La sécurité est l'affaire de tous; il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants durant la fête.

Modalité de sortie

Problème évoqué en fin du 1^{er} conseil d'école.

- Un enfant ayant quitté seul l'école alors que l'enseignante lui avait demandé de rejoindre la garderie. Il a été également remarqué des enfants attendant seuls sur le parking, alors que par écrit les enfants devaient rester à la garderie, mais les parents avaient demandé oralement aux enfants de les attendre à l'extérieur de l'école.
- Ainsi les parents pourraient rendre responsables les enseignants, alors que la sortie de l'école à la fin de la classe n'est pas de leur responsabilité.
- Il s'avère également que lors de la sortie, la vérification est très difficile, que ce moment diminue le temps d'APC, et il a été constaté le manque d'autonomie sur ce point de nos élèves par le collègue.
- Le directeur demande de revenir à l'ancien règlement intérieur conforme au règlement départemental et que la notification « sortie avec adulte seulement » soit supprimée.
- Il propose au vote la modification suivante :
 - suppression de la phrase « le soir, les enfants non récupérés, à la sortie, rejoignent la garderie »
 - remplacée par « Le soir, les enfants de maternelle sont récupérés par leurs parents ou adultes autorisés. A partir de 6 ans, les enfants sont autorisés à quitter seuls l'établissement scolaire. »
- Le changement du règlement intérieur est soumis au vote :
 - Pour le changement : 12
 - Contre le changement de règlement : 3
- Désormais, la notion « sortie seule uniquement » disparaît. Les enfants de plus de 6 ans sont donc autorisés à quitter seul l'école, à la fin de la journée de classe.

•Aide administrative du directeur.

Le contrat d'Emilie Laplaud ne sera pas renouvelé à partir du 3 avril par l'Inspection Académique, le directeur ne disposera plus d'aide administrative. Cela aura des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'école, car elle effectuait un travail colossal. Emilie Laplaud a su se rendre indispensable. Il apparaît impossible que le directeur puisse prendre à sa charge les 11h de travail hebdomadaire qui était effectué par l'aide administrative.

Goûter des maternelles

Pendant plusieurs mois, il ya eu un blocage administratif au niveau de France Agrimer pour l'obtention de subventions. Les formalités sont longues et décourageantes. En l'absence d'aide administrative, l'école n'effectuera plus de demandes de subventions à France Agrimer.

La Marelle a fait un don de 400 € pour prendre à sa charge le coût du goûter des classes maternelles pour le 2^{ème} semestre.

Aménagement de la cour

- Chaque classe de l'élémentaire a débattu puis a présenté un projet au conseil des enfants
- D'abord, les demandes présentes dans les différents projets ont été retenues par le conseil des enfants. Ensuite, les demandes qui n'apparaissaient que dans une minorité de projets ont été soumises au vote dans chaque classe. Le conseil des enfants s'est réuni et a retenu les éléments suivants par ordre de priorité :
 - Terrain de basket avec des panneaux aux normes
 - Terrain de pétanque ou Mülkky (terrain roulant)
 - Arbres et arbustes, bancs, coin calme
 - Tracé d'une Marelle
 - tracé d'un terrain de ballon prisonnier (sur le terrain de basket) autre couleur.
 - création d'un terrain de billes sur du sable (3 m/ 3 m)
 - L'achat d'un jeu d'échecs géant est souhaité.
 - Demande d'un toboggan sur le talus ou glissière
 - Le tracé d'une spirale ou jeu de l'oie

Pour le jeu d'échec géant, les enfants ont débattu. Au conseil d'école, ils présentent leur souhait d'achat d'un jeu d'échec avec des pièces de 64 cm de haut. Ce jeu coûte 370 €. La coop des enfants qui possède 380 € en caisse, accepte de contribuer pour cet achat à hauteur de 185 €. Le conseil des enfants demande que l'échiquier soit peint au sol et souhaite trouver les 185 € supplémentaires. La Coop- USEP accepte de financer le restant, étant aider en cela par le don de la Marelle de 2000 € pour les projets de fin d'année.

Une maquette remarquable de la cour de l'école a été réalisée par une élève. Concernant le jeu d'échec, Madame le Maire ajoute que la peinture peut être faite en régie. La mairie est actuellement en cours de réflexion avec l'école afin de définir les espaces à créer : en enrobé, non enrobé et roulant, traçage des terrains de jeux. Les parents saluent l'engagement et l'implication des élèves dans la vie de l'école. Les parents aimeraient que le compte rendu des conseils des enfants soit diffusé par mailing à l'ensemble des parents.

Episode neigeux du 9 février

- Dans un communiqué du 8 Février de Monsieur le préfet, transmis aussitôt aux familles, il était recommandé « **dans la mesure de vos possibilités, de ne pas conduire votre enfant à l'école/établissement.** *L'accueil sera néanmoins assuré dans les écoles/établissements* ». Ce message a été complété par « *le préfet de la Haute-Vienne a décidé de suspendre les transports scolaires toute la journée de demain* ».
- Le directeur remercie les parents d'élèves qui ont écouté les précautions du préfet. 55 enfants étaient cependant présents le matin (soit 45 %). Le repas a été avancé pour tous à midi afin de permettre aux parents de venir chercher les enfants, s'ils le souhaitaient vers 13h. A 14H, il restait 22 enfants.
- A 14h06, l'Inspection Académique informait les écoles: «*il vous appartient d'apprécier la situation locale et de décider de demander aux familles de venir*

chercher leurs enfants ou de garder les élèves en sécurité à l'école. S'il n'y a plus d'élèves à l'école, les enseignants qui le souhaitent peuvent rejoindre leur domicile si les conditions de circulation le permettent. »

- A 14H45, en raison de la coupure d'eau généralisée sur l'école, et prévenu de l'arrivée des conditions météo, il a été décidé d'appeler les familles.
- Il a été constaté, l'impossibilité d'appeler tout le monde en peu de temps. Les conditions météorologiques se sont dégradées extrêmement rapidement. A la fin des heures de classe, il restait 8 enfants sur l'école qui ont été remis à la garderie.
- Le directeur lance les réflexions suivantes : « Pourquoi y a-t-il eu aussi peu de respect des précautions à prendre ? (de nombreux enfants présents avaient des parents qui ne travaillaient pas) ».
- A la question « Que se passerait-il si cet épisode neigeux avait lieu la nuit, empêchant tous les enseignants de se déplacer ? ». La municipalité affirme qu'un service d'accueil serait effectué par les agents communaux dans la mesure où aucun arrêté préfectoral de fermeture de classe n'aurait été émis.

Visite de l'infirmière scolaire :

Suite au problème évoqué lors du 1^{er} conseil d'école et suite aux remarques répétées des parents, un contrôle chevelure a été effectué sur l'école :

- 1^{er} contrôle chevelure : 15 et 16 janvier (parents prévenus des dates)
- 101 enfants contrôlés (absence et non autorisation parentale des autres enfants)
- 18 enfants avaient des poux ou lentes (12 d'entre eux étaient en cours de traitement ; 6 enfants en avaient beaucoup). Toutes les classes sont concernées.
- bilan individuel fourni aux parents par l'infirmière.
- Un 2^{ème} contrôle chevelure a été effectué le 26 février pour les 18 enfants.
- 5 enfants (parmi les 6) avaient toujours beaucoup de poux.
- L'infirmière scolaire a demandé aux familles concernées de prendre contact avec leur médecin traitant et a averti le médecin scolaire.

- L'infirmière scolaire a procédé à un contrôle visuel et auditif pour les CE2, le 22 janvier, contrôle qui a révélé des problèmes visuels importants pour certains enfants.
- L'infirmière scolaire a formé aux gestes qui sauvent les CM2 (en mars). Les CM2 seront bien formés car ils ont bénéficié d'un atelier périscolaire sur ce sujet

Evaluation CP (septembre 2017)

- Une évaluation diagnostique en début de CP a été organisée en septembre 2017.
- Ce bilan évalue les connaissances acquises en maternelle.
- Les résultats des CP de Saint Paul sont bons, car ils sont au dessus de la moyenne de la circonscription, et au dessus de la moyenne du département.
- les conditions d'enseignement étaient bonnes car il y avait peu d'élèves dans les classes maternelles.
- En français, dans 11 items / 13, la moyenne des résultats des élèves de Saint Paul est au dessus de celle du département.
- En Mathématiques, dans 6 items sur 10, la moyenne des résultats des élèves de Saint Paul est au dessus de celle du département.

Projet Fresque :

Parents : «Peut-on faire un rappel de la genèse de ce projet ?

Le directeur d'école présente un petit diaporama animé à la fin du conseil. Les enfants ont travaillé sur la notion de portrait.

La réalisation de la fresque a eu lieu dans la semaine du 19 au 23 mars, elle est prolongée d'une journée pour finaliser les derniers portraits. Le projet initial a été amplifié grâce à la réussite du financement participatif. Le projet présenté à la DRAC a été retenu. La DRAC financera l'artiste pour l'équivalent de 25 h. La réalisation du projet est une entière réussite : Les 32 élèves de CM1 et CM2 se sont investis dans le travail préparatoire et dans la réalisation de la fresque. Pendant 3 jours, les élèves ont participé activement en petits groupes, encadrés par Sema Lao. Ils étaient équipés et protégés de la tête au pied avec des combinaisons, des masques, lunettes, gants). Ensuite, Sema Lao finalise les 10 portraits souriants choisis par l'artiste parmi les 400 clichés réalisés par les enfants eux-mêmes.

Le directeur d'école propose que la Coop USEP fasse un don supplémentaire à l'artiste, en raison du dépassement du temps qu'elle a consacré à la réalisation de la fresque, cela étant possible grâce à la réussite du financement participatif.

Une inauguration aura lieu prochainement, les frais seront pris en charge par la municipalité. Le directeur remercie la municipalité pour les interventions techniques préparatoires des services municipaux.

Questions diverses des parents concernant le chauffage, le parking :

Les employés communaux viennent régulièrement contrôler la chaudière, mais il y a eu un problème au moment de la commande de plaquettes. Les radiateurs d'appoint sont interdits pour la sécurité. Le parking a été remis à niveau, il sera goudronné en même temps que la réfection de la cour. Les butées ont été commandées afin de laisser un passage aux piétons.

Projet de sorties de fin d'année :

- **La classe de Karine Martin ira à la maison du père Castor (le 3 juillet)**

Dépenses		Recettes	
Transport	181,50	Transport (mairie)	91
Animation :	140	Parents (3€/enfants)	57
Divers	35	Coop - Marelle	208,50
Total	356,50	Total	356,50

- **Les élèves de Madame Martinez et Monsieur Rebérat participeront à une classe de découverte à Meschers du 25 au 27 juin 2018.**

Dépenses		Recettes	
Transport	1286	Transport (mairie)	260 + 510
Hébergement et activités	4100	Parents (75 €/ enfant maternelle)	1350
Char à voile (1 séance)	336	Parents (85 €/ enfant CM)	2040
		Coop - Marelle	1462
		Conseil départemental	250
Total	5872	Total	5872

- **Les classes de Mesdames Brissard, Stienne Amory, et Monsieur Martin iront le 7 juin à Rilhac Lastours**

Dépenses		Recettes	
Transport	450	Transport (mairie)	225
Animation :	500	Parents (3€/enfants)	180
Divers	50	Coop -Marelle	595
Total	1000	Total	1050

- Coop – Marelle : Dépenses sur les voyages de fin d’année : 2265,50 € grâce au don de la Marelle de 2000 € pour les projets de fin d’année, l’aide apportée au conseil des enfants et une aide aux besoins pour d’autres projets de sortie des classes.

Autres animations :

- Concert JMF (origine orient) : 25 janvier
- Concert JMF : 15 mars : retour vers le bitume :
- Théâtre avec la compagnie la pierre et le tapis :
 - Petits pois et haltères (le 2 février) pour les 3 classes du bas
 - Madame La poule (le 2 mars) pour les 3 classes du haut
- Récréa Sciences :
- Concours Koala et Kangourou (Mathématiques) : 15 mars :
- Permis Internet : gendarmerie : 19 mars

Projet Natation :

- Les séances de Natation commenceront le 3 avril pour les élèves des classes de Mesdames Brissard et Stienne Amory. Dates : 3, 24 avril; 15, 22, 29 mai ; 5, 12, 19, 26 juin; 3 juillet
- 2 enseignants, 4 parents bénévoles agréés :

Les Transports et les entrées sont pris en charge par la communauté de communes de Noblat.

Rencontres USEP temps scolaire

- Aventures motrices (maternelles)
- Autour des contes (maternelles) rencontre repoussée au 4 mai
- Jeux d'opposition (cycle 2)
- Ekiden (cycle 2)
- Athlétisme cycle 3
- P'tit tour cycle 1

Les transports sont financés par l'enveloppe annuelle allouée par la municipalité. (2750 € en 2017)

Rencontres USEP hors temps scolaire

- 6 décembre Cross à Séreilhac
- 25 janvier : Hand Ball à Boisseuil
- 8 mars : Basket à Condat
- 21 mars : défi du sport à Limoges
- 2 juin Limousine USEP (cyclotourisme) : 2 juin
- 16 juin Athlétisme à Beau Blanc :

Toutes les dépenses de transport des rencontres hors temps scolaire sont prises en charge par L'USEP 87

Ateliers Péricolaires du mois de mars et avril

- Atelier Patchwork (CE1 à CM2)
- Musique (PS à GS)
- Cuir (CM1 et CM2)
- Cuisine (CP à CM2)
- Etudes surveillées (CP à CM2)
- Time's Up (tous)

→ Les parents souhaiteraient qu'apparaissent une adresse mail sur le bulletin d'inscription afin de pouvoir poser des questions

→ Madame Pachaud informe qu'il faut envoyer les questions à mairie-stpaul87@wanadoo.fr . Elle demande aux parents d'éviter d'écrire les rendez vous personnels prévus, et aussi d'éviter d'inscrire un enfant qui aurait cours de musique ou autre à la même heure, il prend la place d'un autre ; elle rappelle qu'un enfant inscrit reste jusqu'à la fin et ne part pas en plein milieu d'un atelier.

→ Madame la Maire informe que les activités péricolaires sont reconduites gratuitement l'an prochain, l'état s'engageant à maintenir le fond de compensation à la municipalité.

Carte scolaire.

- Une fermeture de classe a été prononcée. Il n'y aura plus que 5 classes l'an prochain. Madame Stienne Amory, dernière nommée sur l'école, perd son poste.
- Actuellement 120 enfants sont prévus pour la rentrée prochaine, peut-être plus.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
13	19	8	12	9	22	21	15/16	120

- Les enseignants ont réfléchi aux nouvelles répartitions de classe ; mais n'ont trouvé aucune de solution satisfaisante.
- Madame la Maire fait part d'une réunion de maires avec Madame l'Inspectrice d'Académie où celle-ci a expliqué qu'il n'était plus possible de faire dans le qualitatif pour récupérer des postes pour dédoubler les CP et CE1 dans les REP.
- 3 idées sont présentées malgré une multitude de propositions envisagées.

Idée 1	Idée 2	Idée 3
PS/MS = 32	PS/MS = 20	PS/MS = 20
GS/ CE2 = 8 + 12 = 20	MS/GS = 20	MS/GS = 20
CP/CE1 = 21	CP/CE1 = 21	CP/CE1/CE2 = 26
CE2/CM1 = 10 + 13 = 23	CE2/CM1 = 22 + 7 = 29	CE2/CM1 = 17 + 10 = 27
CM1/CM2 = 8 + 16 = 24	CM1/CM2 = 14 + 16 = 30	CM1/CM2 = 11 + 16 = 27

- La première idée a le désavantage d'avoir une classe de maternelle à 32 enfants et une classe de GS/CE2 ; par contre 4 classes ont des effectifs corrects. Cette formule nécessite de prévoir les mêmes horaires en maternelle et en élémentaire.
- La deuxième idée a le désavantage d'avoir 2 classes à gros effectifs dans des salles de classe très petites où il sera difficile de se déplacer et de faire loger tout le monde.
- La troisième idée créant une classe à triple niveau à 26 élèves ne paraît pas cohérente aux enseignants de Saint Paul, à la vue des créations de classes de CP et classe de CE1 dans les zones prioritaires.

Si la première idée était retenue, les enseignants souhaiteraient que la maternelle et l'élémentaire fonctionnent sur les mêmes horaires.

La municipalité répond que le nouveau réfectoire n'a pas été conçu –au regard des normes de sécurité- pour plus de 90 enfants. Cette question reste donc à étudier

Aucune décision n'est prise à ce jour ; des variations d'effectifs, même infimes étant encore possibles, pourraient faire changer la répartition des classes.

Rythme scolaire

- La semaine classique est la semaine de jours et de 4 jours et demi de classe; possibilité de demander une dérogation pour passer à la semaine de 4 jours.
- La municipalité a proposé un sondage:
- Résultats : 55 bulletins favorables à la semaine de 4 jours et demi, 24 bulletins favorables à la semaine de 4 jours ; 3 bulletins étaient sans avis.
- Au vu de ces résultats, et compte tenu de l'avis des enseignants pour le maintien de la semaine actuelle, Madame la Maire a pris la décision de ne pas solliciter de changement du rythme de la semaine scolaire lors du conseil municipal du 8 mars.
- A la vue de ces résultats, Madame la Maire a pris la décision de ne pas solliciter de changement du rythme de la semaine scolaire lors du conseil municipal du 8 mars. Cette décision a été prise à l'unanimité.
- La municipalité a informé le directeur de la possibilité désormais de travailler le mercredi jusqu'à 12 H, les transports scolaires le permettant à partir de la rentrée 2018.
- D'un point de vue pédagogique, la création d'une vraie matinée de classe est intéressante pour les classes de l'élémentaire, par contre le début des conférences pédagogiques à 13H30, sur Limoges pose des difficultés d'organisation aux enseignants.
- La municipalité laissera l'appréciation à l'équipe enseignante.
- Madame la Maire souhaite qu'une réunion regroupant les membres de la commission scolaire et les enseignants soit organisée prochainement.

Calendrier

Questions de parents concernant les ponts du mois de mai : « Y-aura-t-il une dérogation concernant un possible aménagement de la semaine du 7 au 11 mai ? »

Non, il n'y a pas d'aménagement possible : la législation impose un changement de calendrier scolaire un an à l'avance. Il y aura donc classe le lundi 7 mai, le mercredi matin et le vendredi 11 mai. Pour les écoles, cette décision ne peut être prise que par l'Inspection Académique et non par les directeurs d'école ou les maires.

Hélène Buthaud
secrétaires de séance

Fabien Martin
secrétaires de séance:

Michel Rebérat
directeur d'école